

Le SNUipp-FSU interpelle

Yannick JADOT

1) La baisse des effectifs au sein de toutes les classes est plébiscitée comme efficace à 99% pour améliorer les apprentissages des élèves et l'inclusion au sein de l'école.

Quel plan de recrutement et de construction de bâti scolaire allez-vous mettre en place au cours du prochain quinquennat pour permettre cette baisse ?

Nous recruterons 65 000 enseignants qui permettront de baisser les effectifs (pas plus de 25 élèves par classe), d'augmenter le taux de personnels en remplacement, de mettre en place des pratiques de co-enseignement grâce à des professeurs surnuméraires. Nous engagerons un plan de titularisation progressive accompagné de formation pour les enseignants contractuels.

Nous garantirons le soutien de l'Etat aux collectivités, afin d'adapter les bâtiments scolaires à des objectifs de classes à effectifs réduits, mais aussi permettre leur rénovation thermique, renforcer leur accessibilité et aménager les cours d'école pour favoriser l'activité sportive, les végétaliser et les rendre plus inclusives. Ce soutien de l'Etat au bâti scolaire sera garanti par une augmentation des dotations aux collectivités territoriales et notamment aux communes, (augmentation de 500 millions d'euros par an des transferts financiers de l'État vers les collectivités territoriales, via la Dotation Globale de Fonctionnement ; 1,5 milliards d'euros supplémentaires par an pour des projets en faveur d'investissements durables des collectivités) ; par une réforme globale de la fiscalité, nous redonnerons en outre aux collectivités davantage de leviers de financement propres et renforcerons les dispositifs de péréquation pour prendre davantage en compte les disparités de revenus au sein des territoires. Enfin, l'amélioration du bâti scolaire bénéficiera de l'investissement de 10 milliards d'euros par an dans la rénovation thermique des logements et des bâtiments publics et du relèvement du budget pour le sport de 1 à 3 milliards d'euros permettant la mise en place d'aménagements structurants.

2) La hausse des salaires est la mesure prioritaire pour améliorer la situation professionnelle des personnels, en plus de la titularisation comme fonctionnaire pour les AESH.

Quels moyens budgétaires allez-vous y consacrer et sur quelles perspectives de revalorisation des grilles salariales vous engagez-vous ?

Nous revaloriserons dès le 1er juillet le point d'indice de l'ensemble des fonctionnaires de 5% et augmenterons les salaires des enseignants afin de les aligner sur la moyenne

des pays de l'OCDE, ce qui représentera une augmentation moyenne de 20% pour celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Les AESH seront intégrés à un corps de la fonction publique de catégorie B et rémunérés sur la base de cette grille.

3) Le fonctionnement de l'école primaire est promis à un fort bouleversement, débuté avec la loi dite de « l'école de la confiance » et poursuivi avec la loi Rilhac. Pourtant les enseignant·es rejettent la mise en place d'un directeur·trice d'école comme « supérieur·e hiérarchique » à 85% et plébiscitent au contraire l'organisation actuelle de l'école avec le conseil des maître·sses animé par leur collègue directeur·trice « pair parmi ses pairs ».

Quelle organisation et fonctionnement de l'école promouvez-vous ?

Nous sommes opposés à une gouvernance de l'école verticale, nous voulons construire une école démocratique, organisée comme un lieu d'initiation à l'exercice de la démocratie et du partage horizontal des pouvoirs et des devoirs, qui permette aux élèves comme aux personnels de l'école de participer aux prises de décision.

Les personnels d'éducation doivent être soutenus dans leurs pratiques et ce soutien passe par une organisation qui favorise les échanges entre pairs, les délibérations sur des situations spécifiques de travail, la coopération et l'horizontalité. Nous voulons des enseignants moins isolés, avec des temps de co-enseignement, de regroupements de classes, de concertation dédiées à la construction d'outils pédagogiques et de travail et d'évaluation communs, des projets collectifs.

Nous favoriserons une plus grande autonomie pédagogique locale, une autonomie des équipes, qui n'est pas une autonomie des chefs d'établissement, mais bien un soutien à l'innovation pédagogique.

Nous mettrons fin aux évaluations permanentes, à la mise sous pression, en valorisant le droit au tâtonnement et à l'erreur, pour les enseignants comme pour les élèves.

4) L'inclusion est jugée comme mal prise en compte par l'institution scolaire (96% des enseignant·es, 73% des AESH et 53% des français·es). Plusieurs mesures sont plébiscitées par les personnels pour y remédier : allègement des effectifs mais aussi maintien des structures d'accueil spécialisées, recrutement d'enseignant·es spécialisé·es, véritable statut pour les personnels AESH, formation, matériel pédagogique adapté...

Comment allez-vous améliorer l'inclusion scolaire pour que l'école publique puisse permettre à tous les élèves, dans un cadre collectif, d'avoir les outils d'accès aux savoirs et à la culture commune ?

Nous voulons une école qui s'adapte aux besoins de tous les élèves. A cette fin, nous renforcerons le taux d'encadrement, le maillage et la formation des personnels d'éducation et du soin pour répondre aux besoins de tous les élèves. Nous recruterons 2000 médecins scolaires, 1000 assistants sociaux et 3000 infirmiers pour assurer une couverture des besoins adaptée. Nous rétablirons les Réseaux d'Aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) dans le 1er degré et renforcerons le co-enseignement dans les classes. Nous donnerons du sens à l'école inclusive et garantirons l'accès des enfants à leurs droits tels que définis par la Maison Départementale Pour les Personnes Handicapées (MDPH). Nous reconnaitrons les 125 000 AESH comme des membres à part entière des équipes éducatives et pédagogiques en créant un corps statutaire intégré à la fonction publique, avec une rémunération à la hauteur de leurs responsabilités qui permettra leur stabilité dans les établissements. Nous instaurerons des binômes enseignant.e-enseignant.e spécialisé.e dans toutes les formes de déficiences lorsqu'une classe ordinaire comptera un.e ou des élèves en situation de handicap. Cette méthode a fait ses preuves depuis des décennies en Italie. Nous renforcerons l'appui et l'aide aux enseignants non spécialisés qui accueillent dans leur classe des élèves en situation du handicap, à travers notamment des modules de formation d'initiative nationale organisés tous les ans dans le cadre de la formation continue. Enfin, l'accessibilité de l'école sera garantie notamment par la création d'une Agence de l'Accessibilité Universelle dont le mandat s'appliquera à l'ensemble des services publics, aux transports, aux technologies de l'information et de la communication.

5) La loi de « transformation de la Fonction publique » a profondément modifié la façon dont les personnels sont affectés ou promus en en rendant opaques et illisibles les modalités. Pourtant les enseignant-es démontrent à 96% leur attachement à des règles équitables et transparentes de gestion des personnels (mouvement, promotion...) étudiées en commission paritaire avec leurs représentant-es élu-es.

Allez-vous abroger cette loi de « transformation de la Fonction publique » et revenir à une gestion équitable et transparente des carrières des personnels ?

Nous reviendrons sur la loi de transformation de la fonction publique, pour redéfinir en négociation avec les partenaires sociaux des outils adaptés au dialogue social, notamment sur les enjeux de santé au travail et de gestion de carrière au sein de la fonction publique.